

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS N° 55/2015

Participation aux charges d'exploitation du nouveau centre sportif de Malley

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le texte du préavis nous a été envoyé par courriel. Un dossier complet sur le Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM) nous a été remis lors de cette rencontre.

La commission des finances ainsi que celle ad hoc se sont réunies le jeudi 26 mars 2015 avec Mme Gay Vallotton, municipale, et M. Haemmerli, municipal. Le rapport final a été discuté lors de la séance qui a suivi cette rencontre et finalisé par échange de courriel. Mme Lob, M. Decotignie et M. Ritter, retenus par des obligations, se sont excusés pour les deux séances.

Commentaires

Le Centre sportif de Malley actuel a démontré qu'il était nécessaire pour une agglomération comme celle de Lausanne et environ qu'une installation sportive telle que le CIGM existe.

L'historique et l'utilité de ce Centre de Glace sont très bien expliqués dans le document transmis par La Municipalité.

Les habitants ainsi que les écoliers de Cheseaux profitent de cette installation tout au long de l'année aussi bien pour assister aux matches du LHC que pour des sorties récréatives à la patinoire ou lors de sorties de loisirs.

Actuellement, une participation au déficit est déjà d'actualité. Même si le projet du nouveau Centre sportif de Malley était abandonné, il faudrait quand même refaire la majeure partie des installations.

Dans les comptes 2014, la participation s'élève à CHF 16'399.05. Pour les budgets de 2015 à 2018, la participation s'élèvera à CHF 20'000.-.

Si le projet est accepté, la participation prévue en 2019 sera d'environ CHF 40'000.- et ne concernera que la patinoire. Dès 2022, la participation de Cheseaux s'élèvera à environ CHF 63'000.-, soit environ CHF 15.- par habitant, budget équivalent à celui dépensé pour l'aide aux écoles de musique.

Il faut savoir que le total des investissements sera pris en compte par les communes de Lausanne, Prilly et Renens exclusivement.

Selon la proposition de répartition des charges (pt 6.2 du préavis), le solde des charges à répartir entre les 26 communes (sans Lausanne, Prilly et Renens) est évalué à CHF 1.96 millions. A noter qu'un éventuel déficit dépassant ce montant sera pris en charge par les 3 communes (Lausanne, Prilly et Renens) jusqu'à CHF 500'000 (selon la clé de répartition définie) et seulement par Lausanne au-delà.

Cela signifie que les 26 communes de Lausanne Région ne seront pas touchées par une augmentation non prévue des charges.

Les facteurs de pondération pris en considération (pour chaque commune) sont qualifiés de bons et sont les transports publics, les installations existantes, la péréquation et la population entre autre.

Il est à noter également que la convention est conclue pour une durée de 15 ans et reconduite tacitement par période de 5 ans. Il est toutefois possible de la dénoncer en tout temps avec un préavis de 2 ans.

Pour finir, il faut relever qu'une grande majorité des Municipalités faisant partie de Lausanne Région a accepté l'entrée en matière sur la participation aux charges d'exploitation du futur Centre sportif de Malley. De plus, si un Conseil Communal refusait de participer au projet, sa part ne serait pas reportée sur les autres communes. Lausanne, Prilly et Renens devraient soit pallier à ce refus, soit renoncer au projet.

Conclusions

A l'unanimité de ses membres, la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal 55/2015, soit :

- d'autoriser la Municipalité à signer la Convention d'actionnaires concernant la prise en charge du déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley
- de donner décharge à la commission pour son mandat.

Pour la commission des finances du conseil communal de Cheseaux :

M. Amintore Savini, président, rapporteur

M. Jean-Dominique Decotignie

Mme Martine Lob

M. Jean Ritter

M. Jean-Paul Bruand